

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE GRENOBLE

DATE : 26/04/93
N° DE DEPOT : 2160
R.C.S. GRENOBLE : 329 024 335
N° DE GESTION: 84 B 0058

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société -----
AUDIT MANAGEMENT COMPTA
BILITE CONSULTANT
1 MERIDIENS (R DES) SUD
38130 ECHIROLLES

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de GRENOBLE avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

PV du conseil d'administration du 31/03/93

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

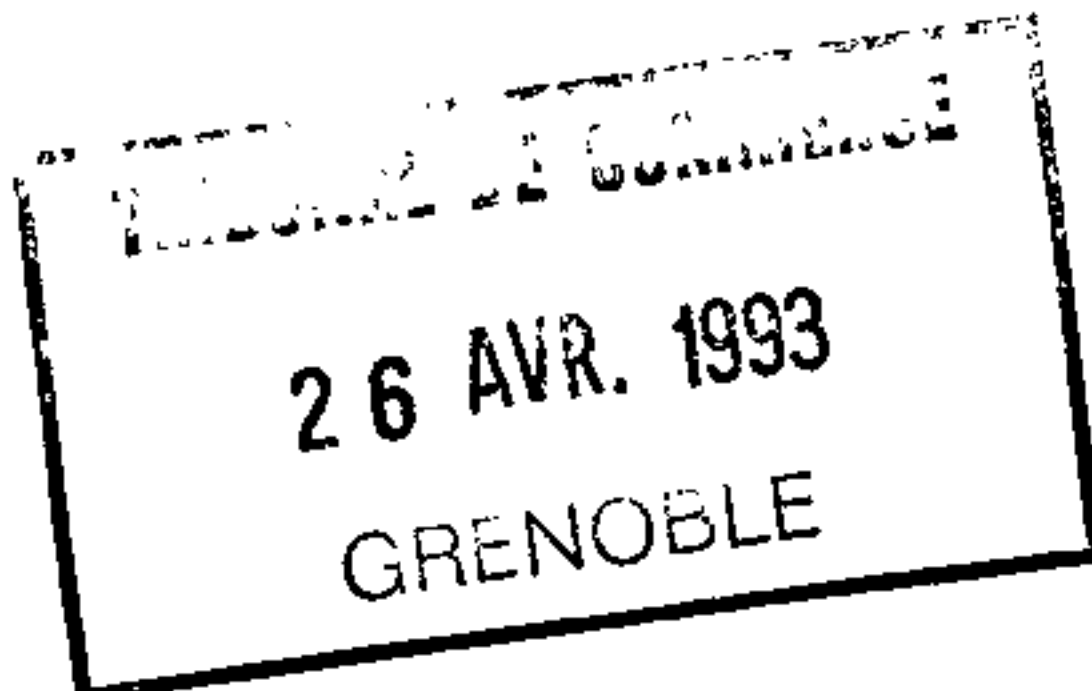
Modification administration de la société

Copie certifiée conforme
Le Président

A.M.C. CONSULTANT - AUDIT MANAGEMENT COMPTABILITE CONSULTANT

Société Anonyme
Au capital de 252 000 francs
Siège social : ECHIROLLES (Isère)
Sud Galaxie - 1 rue des Méridiens - B.P. 356

RCS GRENOBLE B 329 024 335



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 31 MARS 1993

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT TREIZE
ET LE TRENTE ET UN MARS à l'issue de l'Assemblée
Générale Ordinaire annuelle,

Les membres du Conseil d'Administration de la société
anonyme "A.M.C. CONSULTANT - AUDIT MANAGEMENT COMPTABILITE
CONSULTANT" au capital de 252 000 francs, se sont réunis au
siège social, sur convocation de leur Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été
émargée par les membres du Conseil en entrant en séance. Il en
résulte que :

- Monsieur Salvatore CIMMINO, Président du Conseil
d'Administration, est présent
- Madame Michèle CIMMINO est
- Monsieur Jérôme ANZALONE est
- Monsieur Aimé GAUTHIER est

Monsieur Salvatore CIMMINO préside la réunion.

Il constate que le Conseil est régulièrement constitué
et peut valablement délibérer.

Avant de passer aux questions à l'ordre du jour, le
Président donne lecture du procès-verbal du Conseil
d'Administration précédent qui est approuvé par les
Administrateurs présents à l'unanimité.

Il rappelle alors que le présent Conseil est appelé à
délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Directeur Général
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président expose qu'il souhaiterait être secondé par
un Directeur Général ; il propose la nomination à ce poste de
Monsieur Aimé GAUTHIER.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de nommer, à dater de ce jour et pour la durée du mandat du Président du Conseil d'Administration :

- Monsieur Aimé GAUTHIER
demeurant à SAINT ISMIER (Isère)
Route de Biviers, Cidex 502 B

Monsieur Aimé GAUTHIER déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et remercie le Conseil de la confiance qu'il lui témoigne.

Le Conseil précise que dans le cas où Monsieur Salvatore CIMMINO viendrait à cesser ses fonctions de Président, Monsieur Aimé GAUTHIER conserverait, sauf décision contraire du Conseil, ses fonctions et attributions jusqu'à la nomination du nouveau Président (Loi du 24 juillet 1966 art.116) ; les fonctions du Directeur Général ne pourront cependant pas excéder la durée de ses fonctions d'Administrateur (Loi du 24 juillet 1966 art.117).

Conformément à la loi et en sa qualité de Directeur Général, Monsieur Aimé GAUTHIER disposera à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Président. De même que le Président, le Directeur Général, dans l'exercice de ses pouvoirs, est autorisé à constituer tous mandataires spéciaux avec faculté de délégation.

Monsieur Salvatore CIMMINO, Président du Conseil d'Administration et Monsieur Aimé GAUTHIER, Directeur Général, pourront exercer leurs fonctions soit ensemble soit séparément.

oOo

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes formalités que besoin sera.

oOo

Le Conseil d'Administration décide que Monsieur Aimé GAUTHIER percevra en rémunération de ses fonctions de Directeur Général, un traitement mensuel de NEUF MILLE (9 000) francs et aura droit à un avantage en nature évalué à SEPT CENT CINQUANTE (750) francs par mois.

oOo

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui est signé par le Président et un Administrateur.